

# RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PAFIO 2025

Unités d'aménagement 072-51, 071-51, 071-52, 073-51,  
073-52 et 074-51

Consultation publique tenue du 30 octobre au 24 novembre 2024

Avril 2025

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



## Remerciements

Nous tenons à remercier la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac pour son engagement dans l'organisation des consultations publiques.

## Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Direction générale de la gestion des forêts du Sud-Ouest

16, impasse de la Gare-Talon, RC 100

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Téléphone : 819 246-4827

Courriel : [outaouais.foret@mrnf.gouv.qc.ca](mailto:outaouais.foret@mrnf.gouv.qc.ca)

## Photographie de la page couverture :

Crédit : Marcelle Falardeau

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-01150-2 (PDF)

## Table des matières

<b>Liste des abréviations et des sigles</b> .....	<b>1</b>
<b>Contexte</b> .....	<b>2</b>
Cadre légal .....	2
Objectifs de la consultation .....	2
Période et unités d'aménagement visées .....	3
Information rendue accessible .....	5
Bilan de la participation .....	5
<b>Synthèse des commentaires et suivi que le MRNF entend leur donner</b> .....	<b>6</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>12</b>

## Liste des cartes

Carte 1	Unités d'aménagements visées par la consultation .....	4
---------	--	---

## Liste des tableaux

Tableau 1	Nombre de répondants et répondantes ayant participé à la consultation publique et nombre de commentaires reçus .....	5
Tableau 2	Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner .....	6

## Liste des annexes

Annexe A	Annnonce de la tenue de la consultation .....	13
Annexe B	Avis public .....	14
Annexe C	Activité d'information tenue .....	17

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

<b>BGA</b>	.....Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement'
<b>cm</b>	.....Centimètre
<b>DGFo-07</b>	Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais
<b>FCMQ</b>	.....Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
<b>km</b>	.....Kilomètre
<b>LADTF</b>	.....Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
<b>m</b>	.....Mètre
<b>MRC</b>	.....Municipalité régionale de comté
<b>MRNF</b>	.....Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
<b>MELCCFP</b>	.....Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs
<b>PAFIO</b>	.....Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
<b>PAFIT</b>	.....Plan d'aménagement forestier intégré tactique
<b>PRDTP</b>	.....Plan régional de développement du territoire public
<b>RADF</b>	.....Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
<b>TFS</b>	.....Territoire faunique structuré
<b>TGIRTO</b>	.....Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais
<b>UA</b>	.....Unité d'aménagement
<b>ZEC</b>	.....Zone d'exploitation contrôlée

# CONTEXTE

## CADRE LÉGAL

En vertu de la LADTF, le MRNF a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT).

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui dont relèvent la composition et le fonctionnement de la TLGIRT ou, le cas échéant, par la MRC à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Conformément à l'article 57 de la LADTF, le MRNF a mandaté la MRC de Pontiac pour organiser une consultation publique sur le PAFIO 2025. La consultation publique couvrait l'ensemble du territoire public de l'Outaouais, soit les UA 072-51, 071-51, 071-52, 073-51, 073-52 et 074-51, et avait pour but de recueillir, auprès de la population, les commentaires et préoccupations sur les travaux sylvicoles non commerciaux.

Le [Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux](#) indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le MRNF prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

## OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but de :

- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et intégrer, lorsque possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu des circonstances.

Source : Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, 2021.

## PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 30 octobre au 24 novembre 2024, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur l'ajout de secteurs d'intervention potentiels au PAFIO pour les unités d'aménagement suivantes :

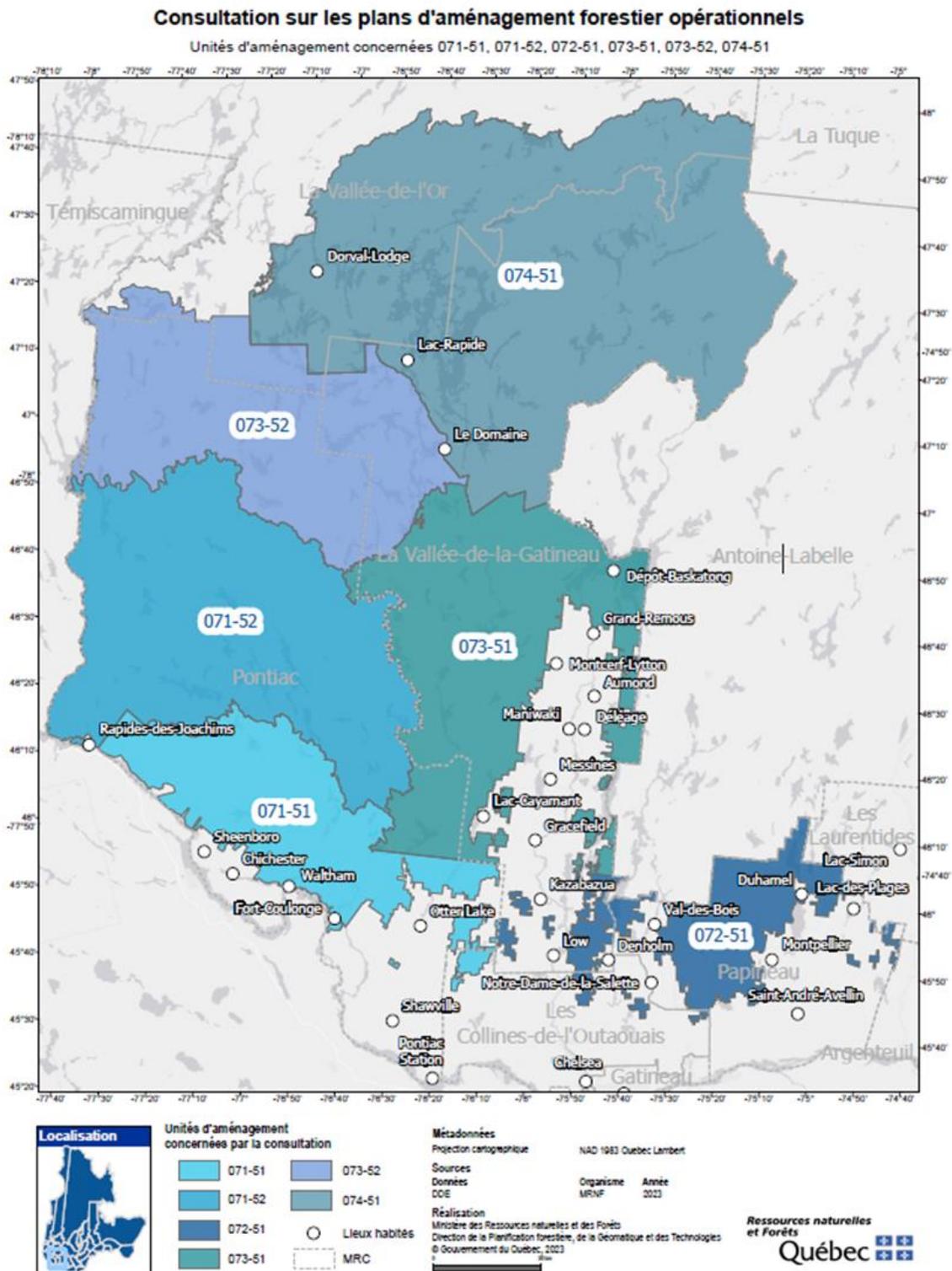
- Unité de gestion de la Coulonge-et-Basse-Lièvre : 071-51, 071-52 et 072-51.
- Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga : 073-51, 073-52 et 074-51.

La population a été invitée à émettre ses commentaires sur les PAFIO, plus particulièrement sur :

1. Les secteurs d'intervention potentiels (travaux non commerciaux).

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public, par les publications dans les journaux locaux ainsi que par une diffusion sur les réseaux sociaux.

Carte 1 Unités d'aménagements visées par la consultation



## INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le MRNF a mis en ligne une carte interactive présentant les projets de modifications aux plans d'aménagement forestier 2023-2028.

Cette carte était diffusée sur le site du MRNF à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#). La clientèle pouvait positionner sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires pouvaient communiquer avec les équipes du MRNF durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la carte des consultations antérieures disponible au lien suivant :

[https://operationsregionales.mrnf.gouv.qc.ca/portal/apps/experiencebuilder/experience/?id=14306bd59fa84e3d8be5d98b6ec5375e&page=page\\_9](https://operationsregionales.mrnf.gouv.qc.ca/portal/apps/experiencebuilder/experience/?id=14306bd59fa84e3d8be5d98b6ec5375e&page=page_9).

## BILAN DE LA PARTICIPATION

Dans le cadre de la présente consultation publique, cinq (5) répondants et répondantes ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique et par courriel. Au total, seize (16) commentaires ont été reçus.

**Tableau 1** Nombre de répondants et répondantes ayant participé à la consultation publique et nombre de commentaires reçus

Répartition des commentaires reçus				
Unité d'aménagement	Nombre de répondants et répondantes ayant transmis au moins un commentaire		Nombre total de commentaires transmis par l'ensemble des répondants et répondantes	Proportion des commentaires reçus par unité d'aménagement (%)
	À titre personnel	Au nom d'un organisme		
072-51		1	9	50
073-51		1	1	7
074-51		3	6	43
Ensemble des UA		5	16	100 %

## SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MRNF ENTEND LEUR DONNER

Tableau 2 Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Thème	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Période de réalisation des travaux	ZECS	Demande à ce que les secteurs en consultation sur les ZECS Festubert et Capitachouane soient idéalement suspendus durant la première semaine de chasse à l'original à la carabine, afin de ne pas nuire à l'expérience et à la quiétude des chasseurs en forêt.	Les périodes de travaux sont encadrées par le calendrier régional d'harmonisation. Il est prévu qu'aucune activité liée à l'aménagement forestier durant les neuf premiers jours de chasse à l'original à l'arme à feu (excluant la poudre noire) n'est autorisée sur le territoire des ZECS.  Le transport est cependant permis sur le réseau stratégique en tout temps.
Période de réalisation des travaux	Club de motoneige	Les travaux effectués à proximité ou sur des chemins utilisés comme des sentiers de motoneige ne devraient pas affecter l'intégrité du sentier ni la sécurité des usagers.	Dans l'éventualité où les travaux se feraient en période hivernale, l'aménagiste responsable des travaux sylvicoles non commerciaux contactera les parties concernées afin de discuter des mesures possibles.
Période de réalisation des travaux	Pourvoiries	Réaliser les travaux en dehors de la période de chasse à l'ours, soit entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 1 <sup>er</sup> septembre.	Les travaux ne sont pas prévus à court terme dans ce secteur.  Le commentaire a cependant été conservé et il sera ajouté comme condition à la prescription sylvicole lorsque les travaux seront réalisés.
Harmonisation	Pourvoiries	Respect d'une entente pour que les travailleurs forestiers utilisent le territoire libre au lieu d'une traverse spécifique.	Les travaux ne sont pas prévus à court terme dans ce secteur.  Le commentaire a cependant été conservé et il sera ajouté comme condition à la prescription sylvicole lorsque les travaux seront réalisés.

Thème	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Période de réalisation des travaux	Pourvoiries	Exécuter les travaux le plus tôt possible pendant la saison, et les finir pour la fin juillet.	Une demande pour que les travaux soient exécutés en juillet avec une tolérance jusqu'à la mi-août sera faite pour le territoire de la pourvoirie concernée.
Communication	Pourvoiries	Améliorer le système de communication des entrepreneurs afin qu'un avis soit envoyé aux pourvoyeurs deux semaines avant le début des travaux.	<p>Le MRNF poursuivra la transmission, en début et en cours de saison, du tableau des secteurs planifiés sur les territoires des pourvoiries avec droits exclusifs, avec le nom de l'entreprise qui effectuera les travaux ainsi que la période visée.</p> <p>Lors de travaux dans les pourvoiries, il est cependant exigé dans les prescriptions que l'entrepreneur contacte la pourvoirie un minimum de deux semaines avant les travaux.</p>
Cohabitation	Pourvoiries	Pas de campement temporaire à l'intérieur des limites de la pourvoirie, sauf si entente avec la pourvoirie sur l'emplacement et sur les règles d'usage.	<p>Les campements temporaires pour travailleurs sont possibles sur le territoire d'un pourvoyeur avec un bail ou sous autorisation du MRNF. Cependant, lors de la consultation du pourvoyeur, préalable à l'octroi d'un droit pour un campement temporaire, si ce dernier indique des préoccupations justifiées quant à la nuisance de ce camp sur les activités commerciales de la pourvoirie, alors le MRNF peut exiger qu'il soit déplacé.</p> <p>Lors des rencontres de début de saison, tenues avec les entrepreneurs, un rappel est effectué à propos de l'obtention du permis d'occupation provisoire du territoire et des diverses obligations (détenir un droit de pêche ou de chasse sur pourvoirie, gestion des déchets et autres).</p> <p>Le MRNF dressera un tableau des secteurs planifiés sur les territoires des pourvoiries avec droits exclusifs, avec le nom de l'entreprise qui effectuera les travaux ainsi que la période visée. Les pourvoyeurs concernés pourront alors contacter l'entrepreneur afin de tenter de convenir d'une localisation pour l'installation du campement forestier, s'ils le jugent pertinent.</p>

Thème	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Aires protégées	Association environnementale	<p>Des lots publics de Denholm, de La Pêche et de Val-des-Monts ont été soumis au gouvernement du Québec en soutien à l'appel à projets d'aires protégées et le tout a été désigné recevable par le MELCCFP.</p> <p>Demandent si les opérations forestières seront mises en attente d'une décision du Ministère.</p>	<p>Les projets d'aires protégées déposés dans le cadre de l'appel à projets du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) feront l'objet d'une préanalyse en 2025.</p> <p>Par la suite, les étapes suivantes seront à réaliser :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les projets seront soumis à des tables de concertations régionales afin d'obtenir des recommandations officielles régionales sur les consensus des projets à prioriser. Pour les projets retenus, des modifications pourraient être apportées au niveau des limites ou du statut à privilégier.</li> <li>2) Les ministères concernés procéderont ensuite à une analyse, et une recommandation gouvernementale sera adoptée pour une mise en réserve légale en 2027.</li> <li>3) La poursuite des activités de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire sur les territoires visés par les propositions d'aires protégées sera donc permise jusqu'à l'obtention d'un avis consensuel gouvernemental final. <a href="https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/consultation/appel-projet-territoire-public-meridional.htm">https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/consultation/appel-projet-territoire-public-meridional.htm</a></li> </ol>
Protection du territoire	Association environnementale	<p>Les activités forestières proposées à Val-des-Monts endommageront des découvertes archéologiques et perturberont un site de confinement de cerfs.</p> <p>Demandent des précisions sur les motifs qui permettent des activités non commerciales à l'intérieur d'un site de confinement de cerfs.</p>	<p>Le secteur a été analysé par l'équipe du MRNF et il ne superpose pas les aires de confinement du cerf de Virginie du lac Saint-Charles et du lac Long. Des travaux sylvicoles commerciaux sont par contre effectivement planifiés dans une portion du ravin du lac Long, et le MRNF s'assure que les interventions planifiées respectent toutes les normes et les règlements qui encadrent les interventions dans les aires de confinement.</p> <p>Les sites archéologiques répertoriés, selon l'article 4 du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF), bénéficient d'une protection lors des activités d'aménagement forestier. Une demande d'avis d'intérêt culturel du secteur est</p>

Thème	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
			également effectuée en amont des activités d'aménagement forestier auprès du ministère de la Culture et des Communications. Les interventions forestières bien planifiées permettent d'améliorer certains attributs de l'aire de confinement, comme la quantité de nourriture disponible.
Protection du territoire	Association environnementale	Les activités forestières traversent l'aire de confinement du cerf du lac Saint-Charles entre les petites aires protégées, et empiètent sur la réserve écologique André-Michaux et la réserve de biodiversité à proximité.  Demandent pourquoi une autorisation a été donnée dans ce secteur.	Il n'y a pas de coupe qui traverse l'aire de confinement du cerf de Virginie du lac Saint-Charles. Ensuite, le chantier Proulx est juxtaposé à un refuge biologique ainsi qu'à la réserve écologique André-Michaux.  Ainsi, les limites du chantier sont aux abords de ces aires protégées, mais ne les superposent pas. À noter qu'aucun dépassement des coupes forestières n'est toléré de la part du MRNF.
Aires protégées	Association environnementale	Demandent de quelle façon le MELCCFP surveille les activités réalisées sur le territoire afin de s'assurer qu'aucun dommage ni récolte ne sont faits à l'intérieur des limites des aires protégées.	La validation à l'intérieur des limites des aires protégées est faite par les équipes régionales du MRNF.  De plus, une visite est effectuée lors des opérations forestières afin d'assurer le respect des normes. Ces limites sont également fournies aux différents entrepreneurs afin qu'ils les enregistrent dans leur machinerie équipée de GPS. Pour les travaux ne nécessitant pas de machinerie, tels que le débroussaillage et l'élagage phytosanitaire, les secteurs sont tous rubanés avant les travaux, et les entrepreneurs disposent des limites des aires protégées afin de s'assurer de respecter les contours. Des notes sont également inscrites dans la prescription pour assurer que les entrepreneurs respectent les contours dans ces secteurs. Une deuxième validation est ensuite effectuée une fois les travaux terminés pour vérifier qu'il n'y a aucun dépassement dans les aires protégées.
Protection du territoire	Association environnementale	Demandent les justifications et la nécessité des activités forestières non commerciales et l'ajout de nouveaux chemins forestiers dans un secteur qui	Les travaux sylvicoles non commerciaux qui seront réalisés dans des coupes partielles antérieures visent à diminuer la quantité de hêtres à grandes feuilles en régénération. Cette essence d'arbre nuit à la

Thème	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
		<p>abrite de nombreuses espèces à risque et d'oiseaux chanteurs.</p> <p>Les activités forestières sont néfastes pendant la saison de nidification des oiseaux migrateurs et de la sauvagine.</p>	<p>croissance de la régénération de l'érable à sucre. Le hêtre est atteint de la maladie corticale du hêtre, une maladie qui infecte et tue la majorité des tiges. De plus, il n'y aura pas d'ajout de nouveaux chemins pour les travaux non commerciaux, seuls les chemins existants seront utilisés.</p> <p>Les coupes partielles s'effectuent généralement à l'automne et à l'hiver, en dehors de la période de nidification. Plusieurs modalités sont en vigueur en forêt publique pour limiter les répercussions des coupes sur l'habitat des oiseaux, notamment le déploiement d'un aménagement écosystémique. Le MRNF travaille en étroite collaboration avec le MELCCFP pour définir des mesures de protection additionnelles pour certaines espèces menacées ou vulnérables, mesures dont il tient compte dans l'ensemble de ses activités.</p>
Information	Association environnementale	Demandent de l'information supplémentaire sur des opérations forestières à venir dans le secteur Saint-Charles.	Pour les opérations à venir, le chantier Saint-Charles pourrait entrer dans la planification d'ici les prochains mois.
Protection du territoire	Association environnementale	<p>L'an dernier, un grand nombre d'arbres ont été récoltés commercialement à Denholm (directement en face et au sein du site de confinement des cerfs) et les dommages causés par certaines coupes à blanc partielles et par les nouveaux chemins forestiers le long du chemin Paugan sont trop évidents et dommageables.</p> <p>Est-ce que les opérations du chantier Proulx sont terminées pour de bon?</p>	Le chantier Proulx ne sera pas terminé en 2024-2025, mais pourrait être complété en 2025-2026. Il y a également un SIP (Saint-Charles) situé directement au sud du chantier Proulx qui sera prescrit en 2025. Donc, il faudra anticiper qu'il pourrait y avoir de la récolte dans ces secteurs au cours des prochaines années.
Protection du paysage	Association environnementale	Commentaire émis sur une coupe effectuée à moins de 200 m d'un lac.	Le commentaire fait référence à une coupe qui est située en forêt privée. La personne a été dirigée vers la municipalité visée.

Thème	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Interventions forestières	Groupe de villégiateurs	<p>Inquiétudes face aux coupes réalisées depuis 2024 autour d'un site de villégiature entourant le lac Lytton.</p> <p>Inquiétude face aux chemins empruntés par les motoneigistes et utilisateurs de véhicules tout-terrain, dont le chemin qui sert aux différents clients de la ZEC Bras-Coupé-Désert, en lien avec les opérations forestières.</p>	<p>Le commentaire fait référence à des activités commerciales.</p> <p>La réponse aux préoccupations sera transmise par lettre par l'aménagiste responsable de cette unité d'aménagement (073-51), puisque les préoccupations étaient nombreuses.</p>

## CONCLUSION

Cette consultation publique avait comme objectif de permettre à la population de s'exprimer sur les PAFIO proposés en lien avec les TSNC pour les UA 072-51, 071-51, 071-52, 073-51, 073-52 et 074-51.

Les commentaires relatifs aux secteurs d'intervention potentiels ainsi que ceux relatifs à l'harmonisation opérationnelle ont été transmis à l'aménagiste du MRNF responsable des TSNC.

Les membres de la TRGIRTO peuvent s'inspirer du rapport afin de proposer des mesures d'harmonisation au MRNF. Ce dernier évaluera la recevabilité des recommandations et effectuera sa planification forestière définitive en tenant compte des recommandations qu'il aura retenues, et ce, dans le respect de la stratégie d'aménagement et du cadre légal.

Compte tenu du rôle important des TLGIRT dans le processus de planification forestière, le MRNF invite les personnes qui souhaitent communiquer avec leurs représentants à le faire. La liste des membres est présentée sur le site [www.trgirto.ca](http://www.trgirto.ca).

La Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais tient à remercier tous ses partenaires qui ont collaboré à l'élaboration du PAFIO ainsi que toutes les personnes et tous les organismes qui ont participé à cette consultation publique.

## Annexe A Annonce de la tenue de la consultation

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés par le MRNF et la MRC de Pontiac pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

**Tableau 3 Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique**

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Communiqué de presse aux médias	Tous			30 octobre 2024
Courriel	Citoyens et citoyennes voulant être tenus informés	MRC de l'Outaouais, personnes intéressées par la tenue d'une consultation publique, aux représentants de la TRGIRTO et leurs remplaçants	726 destinataires	30 octobre 2024
Avis public	Lecteurs et lectrices de quotidiens et d'hebdomadaires	Tous les hebdomadaires des MRC touchées par les unités d'aménagement	<i>Le Droit (en ligne)</i>	30 octobre au 24 novembre 2024
			<i>Réseau Sélect (en ligne)</i>	30 octobre au 24 novembre 2024
			<i>Journal Pontiac (Fr et Ang)</i>	30 octobre 2024
			<i>West Quebec Post (Ang)</i>	25 octobre 2024
			<i>Le Bulletin d'Aylmer (Fr et Ang)</i>	30 octobre 2024
			<i>The Equity (Fr et Ang)</i>	30 octobre 2024
			<i>The Low-Down Hull (Ang)</i>	30 octobre 2024
			<i>Le Bulletin de Gatineau</i>	30 octobre 2024
Avis sur le site internet et Facebook de la TRGIRTO	Tous	Lien vers la carte interactive du MRNF concernant les SIP qui s'ajouteront au PAFIO 2023-2028	<i>Utilisateurs du site internet de la TRGIRTO</i>	30 octobre 2024

## Annexe B Avis public

# AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

### CONSULTATION PUBLIQUE ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER EN OUTAOUAIS DU 30 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2024

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2023-2028 des unités d'aménagement de la Coulonge-et-Basse-Lièvre ainsi que de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga, en Outaouais.

#### **MUNICIPALITÉS ET TERRITOIRES VISÉS**

Ces PAFIO présentent les secteurs d'intervention potentiels où des interventions forestières non commerciales pourraient être réalisées dès avril 2025. Ces travaux peuvent notamment inclure la préparation de terrain, le reboisement, le dégagement de la régénération, l'éclaircie précommerciale, le nettoyage ainsi que l'élagage phytosanitaire. Les travaux soumis à cette consultation sont prévus à l'intérieur des limites administratives des municipalités régionales de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais, de la Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac et de Papineau.

Voici les municipalités et les territoires visés :

MUNICIPALITÉS ET TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)		
Cayamant	Mansfield-et-Pontefract	Cascades-Malignes
Chichester	Montpellier	Lac-Lenôtre
Denholm	Otter Lake	Lac-Moselle
Kazabazua	Sheenboro	Lac-Nilgaut
	Waltham	Lac-Pythonga
		Réservoir-Dozois

**Pour consulter les plans et les secteurs et transmettre vos commentaires :**  
**Québec.ca/consultations-foret-outaouais**

Vous avez jusqu'au 24 novembre 2024 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.



### **SÉANCE D'INFORMATION VIRTUELLE**

Les spécialistes du Ministère, en collaboration avec la MRC de Pontiac, tiendront une séance d'information virtuelle où seront précisés les secteurs d'intervention potentiels présentés en consultation publique, la façon d'émettre des commentaires en ligne et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et participantes conclura l'activité.

**Jeudi 7 novembre 2024, de 12 h à 13 h 30 – Inscription à [www.trgirto.ca](http://www.trgirto.ca) avant le 6 novembre à midi.**

Un lien internet et des instructions seront ensuite transmis aux participants et participantes par courriel.

### **COMMUNIQUEZ AVEC NOUS**

Les spécialistes du MRNF sont également disponibles du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h aux coordonnées suivantes :

**Ministère des Ressources naturelles et des Forêts**

Tél. : 819 246-4827, poste 701449

[Consultationpafi-outaouais@mrnf.gouv.qc.ca](mailto:Consultationpafi-outaouais@mrnf.gouv.qc.ca)

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

# AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

## CONSULTATION PUBLIQUE ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER EN OUTAOUAIS DU 30 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2024

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2023-2028 des unités d'aménagement de la Coulonge-et-Basse-Lièvre ainsi que de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga, en Outaouais.

### MUNICIPALITÉS ET TERRITOIRES VISÉS

Ces PAFIO présentent les secteurs d'intervention potentiels où des interventions forestières non commerciales pourraient être réalisées dès avril 2025. Ces travaux peuvent notamment inclure la préparation de terrain, le reboisement, le dégagement de la régénération, l'éclaircie précommerciale, le nettoyage ainsi que l'élagage phytosanitaire. Les travaux soumis à cette consultation sont prévus à l'intérieur des limites administratives des municipalités régionales de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais, de la Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac et de Papineau.

Voici les municipalités et les territoires visés :

MUNICIPALITIES AND UNORGANIZED TERRITORIES		
Cayamant	Montpellier	Lac-Lenôtre
Chichester	Otter Lake	Lac-Moselle
Denholm	Sheenboro	Lac-Nilgaut
Kazabazua	Waltham	Lac-Pythonga
Mansfield-et-Pontefract	Cascades-Malignes	Réservoir-Dozois

**Pour consulter les plans et les secteurs et transmettre vos commentaires :**  
[Québec.ca/consultations-foret-outaouais](https://quebec.ca/consultations-foret-outaouais)

Vous avez jusqu'au 24 novembre 2024 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.



### SÉANCE D'INFORMATION VIRTUELLE

Les spécialistes du Ministère, en collaboration avec la MRC de Pontiac, tiendront une séance d'information virtuelle où seront précisés les secteurs d'intervention potentiels présentés en consultation publique, la façon d'émettre des commentaires en ligne et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et participantes conclura l'activité.

**Jeudi 7 novembre 2024, de 12 h à 13 h 30 - Inscription à [www.trglrto.ca](http://www.trglrto.ca) avant le 6 novembre à midi.**

Un lien Internet et des Instructions seront ensuite transmis aux participants et participantes par courriel.

### COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Les spécialistes du Ministère sont également disponibles du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h aux coordonnées suivantes :

**Ministère des Ressources naturelles et des Forêts**

Tél. : 819 246-4827, poste 701449

[Consultationpafi-outaouais@mmf.gouv.qc.ca](mailto:Consultationpafi-outaouais@mmf.gouv.qc.ca)

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

Québec 

## Annexe C      **Activité d'information tenue**

En collaboration avec la MRC de Pontiac, une activité d'information en mode virtuel a été réalisée le 7 novembre 2024, de 12 h à 13 h 30.

Cette séance a permis d'apporter les précisions sur les secteurs d'intervention potentiels présentés, la façon d'émettre des commentaires en ligne ainsi que sur les suites données aux préoccupations émises.

*Ressources naturelles  
et Forêts*

Québec 